



ZONE DE DISTRIBUTION : LA GREZE

Conclusion sanitaire

2024

Limites de qualité bactériologique satisfaisantes. Références de qualité bactériologique non respectées (présence de bactéries coliformes et bactéries et spores sulfito-réducteurs). Eau de bonne qualité physico-chimique, hormis ponctuellement pour le paramètre conductivité.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : DORDOGNE - PEYRIGET. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 13776 personnes sur 37 communes (ALBIGNAC, ALBUSSAC, ALTILLAC, ASTAILLAC, AUBAZINES, BASSIGNAC-LE-BAS, BEAULIEU-SUR-DORDOGNE, BEYNAT, BILHAC, BRANCEILLES, CHAPELLE-AUX-SAINTS (LA), CHAUFFOUR-SUR-VELL, CHÉNAILLER-MASCHEIX, COLLONGES-LA-ROUGE, CUREMONTE, LAGLEYGEOLLE, LANTEUIL, LIGNEYRAC, LIOURDRES, LOSTANGES, MARCILLAC-LA-CROZE, MENOIRE, MEYSSAC, NEUVILLE, NOAILHAC, PALAZINGES, PESCHER (LE), PUY-D'ARNAC, QUEYSSAC-LÈS-VIGNES, SAILLAC, SAINT-BAZILE-DE-MEYSSAC, SAINT-JULIEN-MAUMONT, SERILHAC, SIONIAC, TUDEILS, TURENNE, VEGENNES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT MIXTE BELLO ...

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité. Références de qualité non respectées

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **50**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **3,62 mg/L**
Valeur maxi : **4,5 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **182**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

PLOMB



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PH

Évaluation du caractère acide d'une eau. Le pH d'une eau potable doit se situer entre 6,5 et 9.

Nombre de prélèvements : **49**
Valeur moyenne : **8,07 unité pH**
Valeur maxi : **8,6 unité pH**

ALUMINIUM

Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Présence inférieure à la référence de qualité

Nombre de prélèvements : **49**
Valeur moyenne : **40,2 microgramme/L**
Valeur maxi : **160 microgramme/L**

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Référence de qualité ponctuellement non respectée

Nombre de prélèvements : **49**
Valeur moyenne : **218 microS/cm**
Valeur maxi : **236 microS/cm**

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/04/2025

UDI 019003921

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.